

Libre propos

Une affaire de Cop ! Petite sociohistoire d'une négociation multilatérale

Par Guy ROSSATANGA-RIGNAULT*

Libreville/ Gabon

LA COP 21, ouverte officiellement le 30 novembre 2015, aura incontestablement été l'évènement planétaire de l'année qui s'achève, tant par la médiatisation (la dramaturgie ?) qui l'a précédée, le niveau de participation (195 pays représentés, 150 chefs d'Etat ou de gouvernement à la cérémonie inaugurale, des milliers de délégués nationaux, 14.000 représentants de la société civile, 3000 journalistes et 40 000 personnes attendues chaque jour sur les 18 hectares du site aéroportuaire du Bourget, au Nord de Paris!) que par ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Après l'ouverture officielle, les travaux débiteront véritablement le mardi 1er décembre au sein de l'ADP (réunions préparatoires de la COP 21) par la continuation de la négociation technique engagée à Genève (Suisse) et à Bonn (Allemagne), quelques mois plus tôt. L'occasion pour les négociateurs des 196 Parties (195 Etats plus l'Union Européenne) d'affiner le texte du futur accord sous l'autorité des deux co-présidents de l'ADP, l'Américain Daniel Reifsnyder et l'Algérien Ahmed Djoghla.

Les travaux de l'ADP se concluront le samedi 5 décembre par la remise à la présidence française de la COP 21, représentée par son ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, projet de texte préparé par l'ADP et qui se caractérisait encore par la présence de milliers d'options et de crochets marquant clairement la difficulté à trouver des consensus sur de nombreux points.

A partir du dimanche 6 décembre, on entrera, théoriquement, dans la négociation politique conduite par les ministres sous l'autorité de Laurent Fabius.

Le mercredi 9 décembre, les conclusions prévisionnelles des négociations seront présentées aux délégations par la présidence française afin de laisser le temps aux techniciens de procéder aux vérifications juridiques et linguistiques du texte de l'accord dans les 6 langues de l'ONU.

Prévus pour s'achever le vendredi 11 décembre avec l'adoption de l'accord, les travaux seront prolongés de 24 heures au vu du constat de désaccord et de l'échec prévisible de la COP 21. Cette décision de la présidence française aura sauvé une COP qui semblait aussi mal engagée que les précédentes, à l'image de celle de Copenhague, en 2009.

Ayant eu le privilège de faire partie du groupe des négociateurs gabonais aux différentes ADP (tenues entre juin et octobre 2015 à l'ONU-Climat à Bonn) et, puis, de la délégation gabonaise à la COP 21 au Bourget, je voudrais simplement ici porter témoignage de cette formidable aventure humaine du point de vue d'un observateur-participant. Autrement dit, c'est plus l'universitaire que le représentant de l'Etat qui livrera ici ses impressions, analyses et conclusions en montrant que cette COP 21 aura été l'aboutissement (provisoire) d'une longue marche au cours de laquelle des hommes et des femmes, représentant des intérêts souvent contradictoires, ont réussi à s'accorder sur un texte qualifié par le ministre français des Affaires Etrangères, Laurent Fabius, d'« accord historique », au bord de l'épuisement physique et nerveux après douze jours de travaux (du matin à tard dans la nuit, parfois même jusqu'à 5 heures du matin, du lundi au dimanche).

Je le ferai en rappelant que la COP, ce sont d'abord des mots (1) et ensuite des maux (3) tout en retraçant brièvement l'historique des négociations sur le climat (2). Et, à défaut de conclure, je terminerai mon propos en répondant aux questions suivantes que ne manque pas de poser le citoyen lambda : Quid de l'Accord de Paris ? Quid du Gabon à cette COP 21 ?

Une brève histoire des négociations sur le climat*

Pendant longtemps, la problématique du climat a été l'affaire de quelques chercheurs marginaux et des ONG environnementales. A partir de la fin des années 1980, cette question commence à devenir un enjeu politique qui connaîtra sa consécration avec l'adoption, en 1992, de la CCNUCC qui offrira le premier encadrement juridique des gaz à effet de serre.

Pour avancer sur ce chemin ardu, les Etats adoptent lors de la COP 3 tenu à Kyoto le protocole du même nom engageant les pays dits de l'Annexe I de la CCNUCC (pays industrialisés et pays en transition vers une économie de marché). Entré en vigueur le 16 février 2005, le Protocole de Kyoto n'a malheureusement pas produit les résultats attendus.

Les Parties à la CCNUCC se retrouveront ensuite à Bali (Indonésie), en décembre 2007, pour la COP 13 qui adoptera le Plan d'Action de Bali (PAB), tout en établissant un groupe de travail spécial (le Groupe de travail spécial sur une action concertée à long terme au titre de la Convention) devant se préoccuper des mesures d'atténuation et d'adaptation, du financement, de la technologie, du renforcement des capacités et du partage d'une vision commune de l'action concertée à long terme ; le tout devant être évalué deux plus tard à Copenhague.

Envisagée comme un moment majeur des négociations climatiques, la COP 15 de Copenhague (Danemark, décembre 2009) ne tiendra pas ses promesses. Seul résultat de cette COP 15, les délégués se contenteront de « prendre note » d'un texte politique, l'Accord de Copenhague. Il pouvait difficilement en être autrement tant les divisions étaient fortes entre groupes, notamment sur la question de la transparence du processus.

La COP 16 de Cancun (Mexique, décembre 2010) sera surtout marqué par la reconnaissance de la nécessité de réduire les émissions mondiales dans l'objectif de limiter à 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels la hausse de la température moyenne mondiale.

C'est à Durban (Afrique du Sud, novembre-décembre 2011) que se tiendra la 17ème COP, qui sera particulièrement marquée par le lancement de l'ADP chargé « d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu ayant force de loi en vertu de la Convention, applicable à toutes les Parties ».

La COP 18 aura lieu à Doha (Qatar, novembre-décembre 2012) et aboutira à une série de décisions connues sous le nom de « Passerelle climatique de Doha ».

En novembre 2013, la COP 19 se tiendra à Varsovie (Pologne) et sera marqué, outre la poursuite des travaux de l'ADP, par une décision invitant les Parties à entamer ou accélérer la préparation de leurs INDC et l'établissement du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages.

C'est à Lima (Pérou, décembre 2014) que se tiendra la COP 20 avec pour résultat principal l'adoption de « l'Appel de Lima pour une action sur le changement climatique ». C'est aussi à Lima qu'ont été jetées les bases du texte devant être adopté à la COP 21 à Paris.

De Lima à Paris, l'année 2015 verra se tenir plusieurs réunions de l'ADP en vue de la préparation du texte à adopter à Paris.

C'est ainsi que se tiendra l'ADP 2-8 à Genève (Suisse, février 2015) avec pour mission d'élaborer le texte de négociation sur la base des éléments d'un projet de texte de négociation annexé à l'Appel de Lima pour une action sur le changement climatique.

Quatre mois plus tard, les négociateurs se retrouveront à Bonn (Allemagne, juin 2015) pour l'ADP 2-9 pour continuer les discussions sur la base du texte issu de l'ADP 2-8 de Genève.

L'ADP 2-10 se réunira en août-septembre 2015 à Bonn sur la base

du texte consolidé de l'ADP 2-9 produit par les deux co-présidents à la demande des Parties. A la fin des travaux, les co-présidents recevront mandat de produire pour l'ADP suivante un document officiel (non-paper, en anglais) devant servir de base à la poursuite des négociations.

A l'ouverture de l'ADP 2-11, à Bonn le lundi 19 octobre 2015, l'ambiance était clairement tendue. Une majorité écrasante de délégués n'appréciaient pas le projet de texte officiel produit par les co-présidents. Il faut dire que le rejet de ce texte avait déjà été acté le samedi précédent, lors de la réunion du Groupe Afrique et, ensuite, le dimanche lors du G77+Chine.

Si le texte des co-présidents avait très clairement gagné en clarté et, surtout, en concision, il péchait, en revanche, en ne contenant plus un certain nombre « d'éléments incontournables » auxquelles les Parties tenaient particulièrement. Pour le dire autrement, il était reproché au texte des co-présidents de faire la part belle aux positions des Etats du Nord. Ce qui conduira la présidente du G77+Chine, l'ambassadrice sud-africaine Nozipho Mxakato-Diseko, à dénoncer un texte déséquilibré et inacceptable comme plate-forme pour la poursuite des négociations et qui lui rappelait furieusement « le temps de l'apartheid » ! Elle proposera ensuite la création d'un comité de rédaction ouvert, avec saisie en direct des révisions.

Paradoxalement, même ceux à qui était censé profiter le texte des co-présidents s'en déclarèrent tout aussi insatisfaits.

(A suivre).

*Secrétaire général adjoint 1 de la présidence de la République.

MAIRIE DE LIBREVILLE

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N° 002/ML/2015

Nom du projet : **Travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments administratifs**
 Date de lancement : **30 octobre 2015**
 Date d'ouverture des plis : **30 novembre 2015**

1. QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES ET SELECTION DES OFFRES
 La qualification des soumissionnaires et la sélection des offres ont porté sur les critères d'ordre administratif, juridique, technique et financier stipulés aux données particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

2. ATTRIBUTAIRES
 La décision de la Commission d'évaluation des offres, en sa séance du 3 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 64 du Code des Marchés Publics est la suivante :

LOTS	ATTRIBUTAIRES	MONTANT FCFA TTC
LOT N°1 : Construction d'un hangar ouvert au marché du PK8 avec étals, chambres froides, toilettes et aménagements extérieurs.	L.C.C.R	399 693 000
LOT N°2 : construction d'un hangar à la base de Mindoubé pour un atelier mécanique et aménagement des voies d'accès.	CCE	653 902 399
LOT N°3 : Réhabilitation de l'école publique d'Ambowé.	BATI CONFORT	43 500 000
LOT N°4 : Réhabilitation du centre de santé et du logement d'astreinte d'Ambowé.	ENGACO BTP	44 750 000
LOT N°5 : Construction d'un bloc sanitaire au centre de santé de Cocotiers.	M.J.A.	21 896 547

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques



Jean Fidèle OTANDAULT

P. Le Secrétaire Général de la Mairie de Libreville
P.I. le Secrétaire Général Adjoint



Adrien NGUEMA MBA